

Fiche descriptive d'une Action Grain de Sable

Titre : Payer le plus possible en espèces et par chèque

Destinataires : Commerçants et clients présents

Acteurs : Tous

Risques : Néant.

Coût financier, moyens techniques nécessaires : Néant

Temps consacré : Très faible.

Motivation : Opposition aux traçages numériques via les CB, diminuer les bénéfices des banques liés aux CB et préparer une opposition au remplacement des espèces par des monnaies numériques, vecteurs de contrôle social. Voir ci-dessous l'argumentaire.

Déroulement : Payer le plus possible en espèces (c'est possible même dans les grandes surfaces) et expliquer au commerçant pourquoi.

Action complémentaire : Coller des affichettes sur les panneaux de libre expression (voir l'action « Affichage libre »). Refuser de payer via PayPal qui censure les « opinions dissidentes » et même prétend les taxer à 2500 \$. Refuser les cartes de paiement des hypermarchés.

Réclamer un ticket de caisse : si on veut vérifier ou garder trace d'un

Modèle d'affichette : En fin de texte.

Autres associations proposant ce type d'action : *Merci de me les signaler.*

Argumentaire : La carte bancaire, au départ une facilité notamment par rapport au chèque, est devenue une obligation (tout comme le courrier électronique et l'accès internet, sauf à perdre un temps considérable). Elle permet un suivi des dépenses et un pistage des trajets à travers les péages d'autoroutes.

Le FMI et la BCE ont pour ambition de supprimer les paiements en espèces de manière à tout contrôler, sous des prétextes anti-scientifiques comme le « carbone » et au-delà, ils en trouveront d'autres. (Voir par exemple <https://www.marianne2025.fr/comment-en-est-on-arrive-la/plan-de-disparition-de-largent-liquide/>)

Le paiement en espèces reste légal (voir ci-dessous). Pour combien de temps ? Il nous faut exiger le paiement en espèces le plus souvent possible. C'est une manière de montrer notre attachement à « l'Ordre Ancien » à l'opposé du NOM, le Nouvel Ordre Mondial, et à notre autonomie, tous les jours plus menacée.

Retour d'expérience ; Les commerçants comprennent et approuvent, mais ils perdraient les 3/4 des ventes sans les CB.

Remarques et réglementation : Les billets de 200 et 500 euros sont refusés. Souvent même les 100. C'est peut-être illégal. Voir ci-dessous.

Refuser un paiement de moins de 1000 euros en espèces est passible d'une amende de 150 euros sauf des exceptions (raisonnables) mentionnées dans :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10999>

Payer par chèque est souvent difficile. Voir :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2402> ou

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/paiement-cheque>

Pour les impôts, pas de chèque ni espèces pour plus de 300 euros.

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-impot-ou-taxe-est-superieur-1-000-eu-comment-fois-je-payer>

EDF : Possible par chèque, utile pour limiter son paiement sur la base du tarif réglementé.

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/gestion-contrat/facture/moyens-paiement.html>

Idem pour Gaz de Bordeaux. Impossible pour le téléphone et internet.

J'achète mes cartes de tram chez les buralistes. Les rechargements par machines exigent la CB.

Un commerçant peut refuser les chèques si c'est affiché.

En Espagne, il n'y a pas de carnet de chèques, que des CB ou virements.

En Italie Giorgia Meloni encourage les commerçants à se faire payer en espèces.

Statistiques sur les paiements en espèces des différents pays ; *A chercher.*

Rédacteur de cette fiche : Bruno Courcelle, brunocourk@protonmail.com

